

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

La ministre

Paris, le 24 AVR. 2015

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention, par une lettre ouverte en date du 10 avril 2015, sur l'apprentissage des langues et cultures de l'Antiquité dans le cadre de la réforme du collège.

Je tiens, tout d'abord, à vous affirmer mon attachement au maintien et au développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité en collège et en lycée. L'étude des langues et cultures de l'Antiquité développe des compétences et des attitudes intellectuelles fondamentales et transférables, qu'il s'agisse de la maîtrise du français mais aussi de l'apprentissage des langues vivantes. A travers l'étude des textes fondateurs qui ne cessent de nourrir la pensée et la création, les élèves peuvent mieux prendre conscience des permanences et des évolutions et s'ouvrir à la communauté des héritages qui sont les nôtres. Langues de culture, partout fondatrices et structurantes, le grec et le latin ont un rayonnement interdisciplinaire qui les maintient dans un constant dialogue avec l'ensemble des champs, que l'on songe à la littérature et aux arts mais aussi à l'histoire, à la philosophie, au droit et aux sciences.

Avec la réforme du collège, qui a reçu un avis favorable du Conseil supérieur de l'éducation le 10 avril dernier, huit thèmes ont été définis pour les nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires, dont un thème Langues et cultures de l'Antiquité qui permettra à la grande majorité des collégiens d'avoir accès à l'étude de la culture et de la civilisation antiques quand, à l'heure actuelle, à peine 20 % d'entre eux y ont accès en suivant les options latin et grec. Ce thème poursuit un objectif : promouvoir l'apprentissage des langues anciennes par une association plus forte de l'étude de la langue et de l'étude de la culture et de la civilisation antiques. Parallèlement, un enseignement de complément en langues anciennes est créé afin que les collégiens qui le souhaitent puissent toujours apprendre la langue latine et la langue grecque.

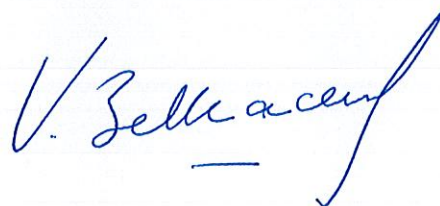
Madame Isabelle COGITORE
Présidente de l'APLAES
Monsieur Antonio GONZALES
Président de la SoPHAU
INHA – Bibliothèque Gernet Glotz
2, rue Vivienne
75002 PARIS

.../...

Par ailleurs, dans le cadre de cette réforme et de l'élaboration des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, des éléments culturels et linguistiques des langues anciennes seront intégrés dans le programme de français. Comme vous le soulignez, « l'initiation au latin et au grec dans les cours de français est, en effet, indispensable à tous ».

La réforme du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) « Lettres » et l'ouverture de postes au concours au niveau national attestent, enfin, l'attention portée à l'enseignement du latin et du grec.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.



Najat VALLAUD-BELKACEM